CHAVILLE

La Zone à faibles émissions métropolitaine

Chaville fait partie de la ZFE (zone à faibles émissions) du Grand Paris, où seuls les véhicules les moins polluants (crit'Air 1, 2 et 3) peuvent circuler sans restriction de circulation.

Depuis le 1er juin 2021, seuls les véhicules les moins polluants (crit'Air 1, 2 et 3) peuvent circuler dans la zone sans restriction de circulation.

Une ZFE pour améliorer la qualité de vie des habitants

La **qualité de l'air** est, en région parisienne et particulièrement en petite couronne, un **enjeu de santé publique majeur.** Afin d'agir contre la pollution atmosphérique, Chaville a intégré le **1er juillet 2019** la « **zone à faibles émissions** » (ZFE) instaurée par la Métropole du grand Paris. Cette mesure restreint la circulation des véhicules les plus polluants **à l'intérieur du périmètre délimité par l'A86**.

Ainsi, les **voitures, deux roues, trois roues et utilitaires concernés ne peuvent plus circuler du lundi au vendredi, de 8h à 20h (sauf jours fériés**). Les **poids lourds** et **autobus** également les plus polluants sont **interdits de circulation du lundi au dimanche de 8h à 20h**.

Cette réglementation s'est appliquée, dans un premier temps, uniquement aux véhicules catégorisés Crit'Air 5 et non classés. **Elle s'est étendue depuis le 1er juin 2021, aux véhicules Crit'Air 4**. Le calendrier prévoit qu'elle puisse **être ensuite étendue aux véhicules Crit'Air 3** après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, soit au 1er janvier 2025.

L'objectif final est d'atteindre **100% de véhicules propres en 2030**, et d'améliorer ainsi la qualité de vie des habitants.

Commander votre vignette Crit'Air

La vignette Crit'air est un autocollant de couleur à apposer sur le pare-brise de votre véhicule permettant ainsi de distinguer les véhicules les moins polluants. Ce certificat qualité de l'air (Crit'Air) permet aux automobilistes de se déplacer dans les agglomérations où il a été mis en place des restrictions de circulation visant à lutter contre la pollution.

Rendez-vous sur le site gouvernemental dédié pour faire votre demande de vignette Crit'Air en ligne.

Des aides à l'achat d'un véhicule propre

Vous voulez passer à l'électrique, mais vous trouvez que cela coûte encore trop cher ? Des aides financières (cumulables) existent au plan national, comme local, grâce, notamment, à la Région et la Métropole du Grand Paris (Métropole Roule Propre) qui soutiennent la transition vers une mobilité propre.

Exemple pour un ménage non imposable et imposable qui souhaitent se séparer de leur véhicule non classé pour acheter une voiture électrique neuve

MÉNAGE NON IMPOSABLE QUI SOUHAITE ACHETER UNE CITADINE NEUVE (ÉLECTRIQUE)	MÉNAGE IMPOSABLE QUI SOUHAITE ACHETER UNE FAMILIALE NEUVE (ÉLECTRIQUE)
Prix d'une familiale neuve (électrique) : 24 000 €	Prix d'une familiale neuve (électrique) : 30 800 €
Aide de la Métropole du Grand Paris : 6 000 €	Aide de la Métropole du Grand Paris : 3 000 €
Prime à la conversion : 5 000 €	Prime à la conversion : 2 500 €
Bonus écologique : 6 000 €	Bonus écologique : 6 000 €
Surprime ZFE : 1 000 €	Surprime ZFE : 1 000 €
Reste à charge pour le ménage : 6 000 €	Reste à charge pour le ménage : 18 300 €
Microcrédit pour les ménages très modestes : 5 000 €	

La carte de la ZFE de la Métropole du Grand Paris

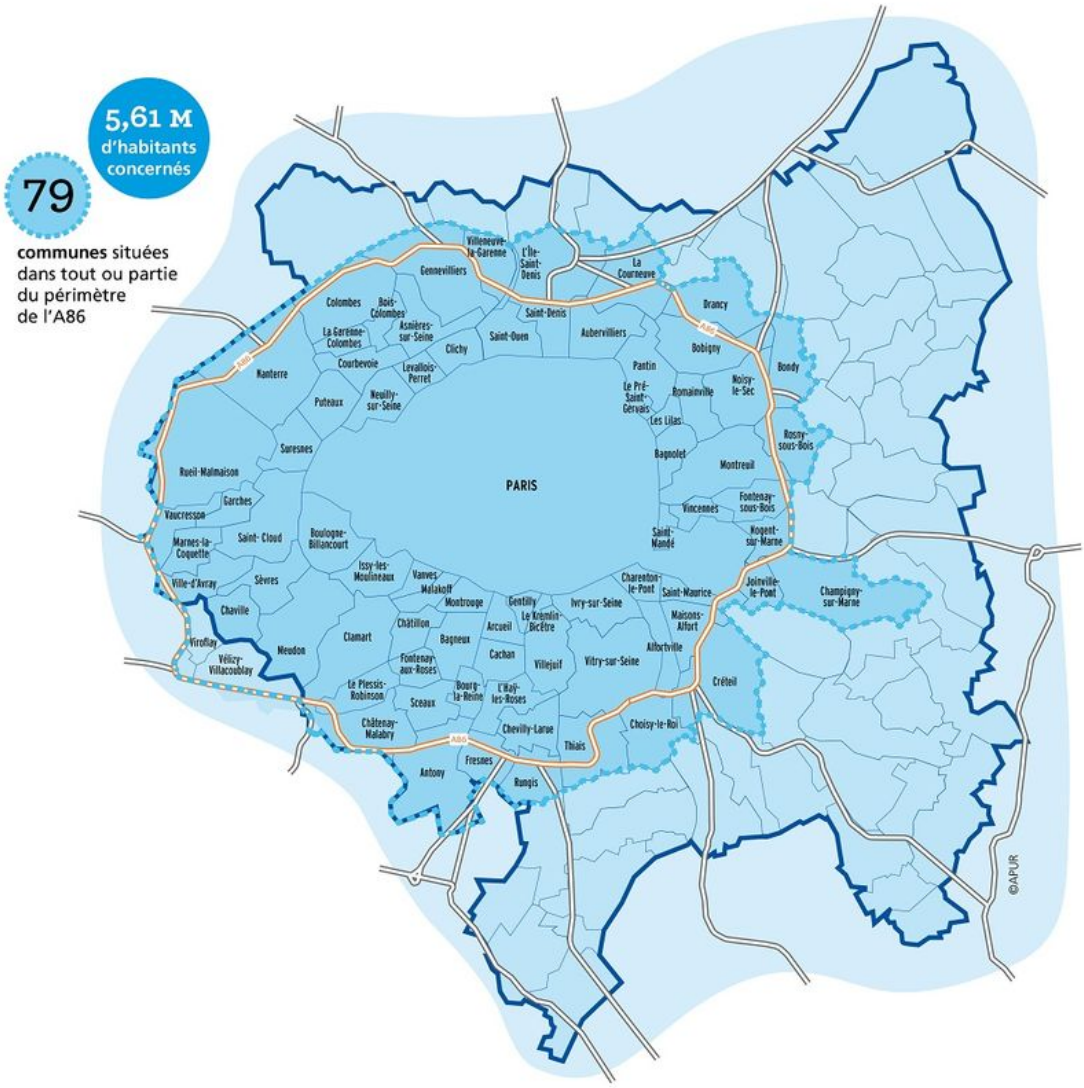

VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS